

quée ci-dessus, sera inséré au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*.

budget des voies et moyens. — (Bull. offic., n. LXX.)

MARCHÉS

RÉGULATEURS. FROMENT.

SEIGLE.

	Quantités vendues.	Prix moyen.		Quantités vendues.	Prix moyen.	
		Fr. c.			Fr. c.	
Arlon,	410	12 03		13	7 61	
Anvers,	52	14 97		75	8 77	
Bruges,	101	13 67		30	8 36	
Bruxelles,	1,500	15 20		156	9 10	
Gand,	230	14 41		48	8 77	
Hasselt,	246	14 80	1,210		9 16	
Liège,	»	13 27	»		9 98	
Louvain,	405	15 15	133		9 32	
Namur,	380	13 84	135		8 59	
Mons,	148	13 94	94		8 15	
Totaux . . .	3,472		1,894			
Prix moyen.		14 49			9 03	

Vu et arrêté par nous ministre de l'intérieur,

DE THEUX.

Nota. Il résulte du prix moyen tiré ci-dessus que, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1834, les droits d'entrée sont comme suit :

Froment, fr. 75-00 les 1,000 kil.
Seigle, fr. 43-00 idem.

Léopold, etc.

Nous avons, etc.

Art. 1. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1835, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeur qu'au profit de l'État, des provinces et des communes, continueront à être recouverts pendant l'année 1836, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

2. D'après les dispositions qui précèdent, le budget des recettes pour l'exercice 1836, est évalué à la somme de quatre-vingt-quatre millions, cinq cent cinquante-sept mille, cent cinquante-un francs (84,557,151 francs), conformément au tableau ci-annexé.

3. Pour faciliter le service du trésor pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, renouveler et maintenir en circulation les bons du trésor, dont la création a été autorisée par les lois des 16 février 1833, 1^{er} mai 1834 et 26 septembre 1835, et ce jusqu'à concurrence de vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix mille francs.

4. La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1836.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le ministre des finances,

E. D'HUART.

862. — 30 DÉCEMBRE 1835. — *Loi contenant le*

1^o Présentation à la Chambre des Représentans par le ministre des finances le 3 décembre. (*Monit.* du 4.) — Exposé des motifs. (*Monit.* du 8.) — Rapport par M. Jadot le 12 décembre. (*Monit.* du 14.) — Discussion les 18, 21, 22 et 23 décembre; adoption à cette dernière séance par 64 voix contre 1; un membre s'est

abstenu. (*Monit.* des 19, 22, 23, 24 et 25 décembre.)

Envoi au Sénat le 23 décembre. — Rapport par M. Biolley le 27 décembre. (*Monit.* du 29.) — Discussion le 30 décembre et adoption par 35 voix; 3 membres se sont abstenus. — (*Moniteur* des 4 et 5 janvier 1836.)

TABLEAU.

Budget général des voies et moyens pour l'exercice 1836.

		Principal,	15,879,327		
	Foncier,	5 centimes additionnels ordinaires dont 2 pour non-valeurs,	793,966	18,261,225	
		10 centimes additionnels extraord.,	1,587,912		
	Personnel,	Principal,	7,465,024	8,211,526	
		10 centimes additionnels extraord.,	746,502		
	Patentes,	(Principal réduit aux 3/4, 26 centimes additionnels,	1,854,253	2,570,000	
		10 centimes additionnels extraord.,	482,107		
	Redevances sur les mi- nes,	Principal, 10 centimes ord. pour non-valeurs, 5 centimes sur les deux sommes pré- cédentes pour frais de perception,	80,000 8,000	92,400	
		Droits d'entrée (13 cent. addit.),	4,400		
	Donanes,	— de sortie idem,	7,000,000	8,000,000	
		— de transit idem,	520,000		
		— de tonnage idem,	180,000		
		Timbres,	265,000		
		Sel (26 cent. add.),	35,000	56,505,151	
		Vins étrangers idem,	3,700,000		
		Eau-de-vie étrang. idem,	2,900,000		
	Accises,	Idem, indigén. (10 idem),	200,000	19,070,000	
		Bières et vinaigres (26 idem),	2,000,000		
		Sucres idem,	7,000,000		
		Timbres collect. sur les quittances. Idem, sur les permis de circul.,	1,700,000 1,550,000 20,000		
	Garantie,	Droit de marque des matières d'or et d'argent,		150,000	
	Poids et mesures,	Droit de poinçonnage des poids et mesures,		120,000	
	Recettes diverses,	Droits divers d'entrepôt (loyers), Remboursement pour instrumens fournis pour l'administration,	20,000 1,000	30,000	
		Recettes extraord. et accidentelles,	9,000		
	Droits ad- ditionnels et amendes,	Timbre, Enregistrement, Greffes, Hypothèques, Successions, 26 centimes additionnels, Amendes,	2,060,000 7,300,000 200,000 615,000 3,140,000 3,460,000 185,000	17,000,000	
		<i>Produits annuels et périodiques.</i>			
	Enregis- trem- ent domaines et forêts.	Produits des canaux appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation,	400,000	18,320,000	
		Produit de la Sambre canalisée, Prix des coupes de bois, d'arbres et de plantations; ventes d'herbes, extractions de terre et sables,	300,000		
	Domaines,	Intérêts de créances du fonds de l'industrie,	330,000	1,320,000	
		Intérêts ordinaires, d'avances faites pour bâtimens d'écoles,	110,000		
		Produits des houillères domaniales de Kerkræde,	30,000 150,000		
				A reporter 74,825,151	

		D'autre part 74,825,151	
	Fermage de biens-fonds et bâtim., de chasse, de pêche; arrérages de rentes, revenus des domaines du département de la guerre,	300,000	
	Produits des droits de bacs et pas- sages d'eau,	95,000	
	<i>Valeurs capitales.</i>		
	Rachats et transferts de rentes,	85,000	
	Capitaux du fonds de l'industrie,	800,000	
	Capitaux de créances ordinaires et d'avances pour bâtim. d'écoles,	63,000	
	Prix de ventes d'objets mobiliers; transact. en matière domaniale; dommages-intérêts; succession en déshérence; épaves,	500,000	
	Ventes de domaines en numéraire,	800,000	
	Amendes de toute nature,	140,000	
	Passeports et ports d'armes,	200,000	
	Soldes de comptes,	94,000	
	<i>Différentes rétributions établies par la loi.</i>		
	Indemnité payée par les miliciens pour remplacement, décharge de responsabilité du remplacement; retenue de 2 p. c. sur les paie- mens pour compte des saisies réelles, etc.,	59,000	2,706,000
	<i>Recouvrements d'avances faites par le ministère des finances.</i>		4,906,000
	Frais de poursuites et d'instance; frais de justice en matière forest.,	15,000	
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux pour frais de ré- gie de leurs bois,	170,000	
	Cinq pour cent sur les recettes faites pour le compte de tiers,	45,000	
	<i>Recouvrements d'avances faites par le ministère de la justice.</i>		
	Frais de justice en matière crimi- nelle, correctionnelle, de simple police, etc.	119,000	
	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants; d'entretien et de remplacement de mineurs, enfans trouvés, etc.,	16,000	
	<i>Recouvrements d'avances faites par le ministre de l'intérieur.</i>		
	Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique, barrières sur les routes de 1 ^{re} et	5,000	
Enregistrement domaines et forêts.	Domaines,		
Fonds spéciaux.	Produits des 2 ^e classes,		2,200,000
			A reporter 79,731,151

Postes.	Taxes des lettres et affranchissemens,	D'autre part 79,731,151
	Ports des journaux,	2,000,000
	Droits de 5 p. c. sur les articles d'argent,	50,000
	Remboursement d'offices étrangers,	27,000
	Service rural,	8,000
	Produits du chemin de fer,	140,000
	Remboursement d'avances faites aux ateliers des prisons pour achat de matières premières et bénéfiques sur le travail,	650,000
	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets),	980,000
	Recouvrement d'une partie des avances faites aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien,	25,000
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnemens et consignation,	600,000
Trésor public.	Recettes diverses, y compris les remboursemens d'avances faites à des provinces et à des communes,	125,000
	Abonnemens au <i>Moniteur</i> et au <i>Bull. officiel</i> ,	150,000
	Produit des brevets d'invention,	53,000
	Produit des diplômes des artistes vétérinaires,	10,000
	Produit des établissemens modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.	2,000
		6,000
<i>Recettes pour ordre.</i>		Total. Fr. 84,457,151
	Produit des saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions,	fr. 120,000
	Cautionnemens versés par les comptables de l'État,	80,000
	Expertise de la contribut. person.,	40,000
	Produits d'ouverture des entrepôts,	14,000
	<i>Fonds de dépôt.</i>	254,000
	Consignations,	50,000

863. — 30 DÉCEMBRE 1835. — *Loi relative à l'entrée, la sortie et le transit des os*¹. — (Bull. offic., n. LXXI.)

Léopold, etc.

Nous avons, etc.

Art. 1. La loi du 25 mars 1834 (Bulletin officiel, n^o 216), portant des modifications aux droits d'entrée, de sortie et de transit des os, conservera force obligatoire jusqu'à disposition ultérieure.

2. La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1836.

¹ Présentation à la Chambre des Représentans le 25 novembre par le ministre de l'intérieur. (*Monit.* du 26.) — Rapport par M. Zoude le 18 décembre. (*Monit.* du 19.) — Adoption à l'unanimité des 55 membres présens le 24 décembre. (*Monit.* du 30.)

Envoi au Sénat le 26 décembre. — Rapport par M. d'Aerschot le 27 décembre. (*Monit.* du 29.) — Adoption à l'unanimité des 33 membres présens le 29 décembre. (*Monit.* du 1^{er} janvier 1836.)

² Cette loi est formée d'un article introduit par le

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le ministre des finances,

E. D'HAERT.

864. — 30 DÉCEMBRE 1835. — *Loi relative aux caisses d'épargne*². — (Bull. offic., n. LXXI.)

Léopold, etc.

Nous avons, etc.

Art. unique. Sont exempts de timbre et d'enregistrement les registres et autres pièces concernant l'administration des caisses d'épargne,

ministre des finances dans le budget des voies et moyens, et dont la section centrale dans son rapport avait proposé de faire une loi séparée. — Discussion le 23 décembre et adoption dans la même séance à l'unanimité des 67 membres présens. (*Monit.* du 25.)

Envoi au Sénat le 23 décembre. — Rapport par M. Dupont d'Aberée le 24. (*Monit.* du 27.) — Discussion et adoption le 26 décembre à l'unanimité des 28 membres présens. (*Monit.* du 29.)